

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## Réunion du 26 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi vingt-six février à 09 h 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental, et sous la présidence de M. Philippe MARTIN, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. X. BALLENGHIEN, Mmes N. BARROUILLET, C. BOUE, M. C. BOURDIL, Mmes M-T BROCA-LANNAUD, F. CASALE, M. G. CASTET, Mme H. COOMANS, M. JP. COT, Mmes M-M. DALLA-BARBA, C. DASTE-LEPLUS, C. DEJEAN-DUPEBE, C. DUCARROUGE, MM. F. DUPOUEY, P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, MM. R. FRAIRET, M. GABAS, B. GENDRE, V. GOUANELLE, B. KSAZ, Mme L. LABEDAN, MM. C. LAPREBENDE, F. LARROQUE, Mme V. MANISSOL, M. P. MARTIN, Mmes Y. RIBES, H. ROZIS LE BRETON, M. J-P. SALERS, Mme C. SALLES, MM. J. SAMALENS, C. TERRAIN, Mmes I. TINTANE et L. TOISON.

Excusés ou absents :

**OBJET** : Convention d'utilisation du boulodrome de la commune d'Aignan par les collégiens.

- 
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Le Conseil Départemental décide :**

- de conclure avec la commune d'AIGNAN et le collège Vert, une convention pour l'utilisation du boulodrome par les collégiens, dans le cadre des programmes scolaires d'éducation physique et sportives ;

- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le document correspondant, dont le projet figure ci-joint, ainsi que tout éventuel avenant, sans incidence financière, à intervenir.

Le Président,

**Philippe MARTIN.**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le

Le Président du Conseil Départemental certifie que :

- la présente délibération a été affichée le

- et sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du mois de Février 2021.